



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} juin 2023

Original : français

Lettre datée du 23 mai 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le quatorzième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004), qui a été soumis au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) en application des dispositions du paragraphe a) de l'annexe à la résolution 2665 (2022).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte du rapport ci-joint à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1988 (2011)
(Signé) Hernán Pérez Loose



**Lettre datée du 2 mai 2023, adressée au Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)
par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions**

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe a) de l'annexe à la résolution 2665 (2022), dans lequel le Conseil de sécurité a demandé à l'Équipe de surveillance de présenter chaque année au Comité, par écrit, un rapport détaillé et indépendant sur la façon dont les États Membres auront mis en œuvre les mesures énoncées au paragraphe 1 de la résolution, comportant des recommandations précises concernant l'amélioration de la mise en œuvre des mesures et de nouvelles mesures envisageables.

Par la présente, je vous transmets donc le quatorzième rapport d'ensemble de l'Équipe de surveillance, en application des dispositions susmentionnées de l'annexe à la résolution 2665 (2022). L'Équipe de surveillance précise que le texte de référence est l'original anglais et que les informations prises en compte dans le rapport ont été communiquées au plus tard le 25 avril.

Le Coordonnateur
de l'Équipe analytique et de surveillance des sanctions
(*Signé*) Justin **Hustwitt**

Quatorzième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, présenté en application de la résolution 2665 (2022) du Conseil de sécurité concernant les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées dans la menace qu'ils constituent pour la paix, la stabilité et la sécurité de l'Afghanistan

Résumé

Les Taliban, qui sont l'autorité de facto en l'Afghanistan sous l'égide de Hibatullah Akhundzada, sont revenus aux politiques d'exclusion, autocratiques et centrées sur les Pachtoune de l'administration talibane de la fin des années 1990.

Certaines dissensions sont visibles au sein de la direction talibane, mais les Taliban donnent la priorité à l'unité et à l'autorité du « commandeur des croyants » (Amir al-Mouminine), qui va en grandissant : la cohésion sera probablement maintenue au cours des deux prochaines années.

Hibatullah a fièrement résisté aux pressions extérieures qui l'incitaient à modérer sa politique. Rien n'indique que d'autres chefs talibans basés à Kaboul puissent influencer la politique de manière sensible. Il n'y a guère de perspectives de changement à court ou à moyen terme.

Le lien entre les Taliban et aussi bien Al-Qaida que Tehrik-e-Taliban Pakistan (TTP) reste fort et symbiotique. Divers groupes terroristes jouissent d'une plus grande liberté de manœuvre sous les autorités talibanes de facto. Ils tirent parti de cette situation, et la menace terroriste s'accroît tant en Afghanistan que dans la région. Bien qu'ils se soient efforcés de réduire la stature de ces groupes et qu'ils aient mené des opérations contre l'État islamique d'Iraq et du Levant – Province de Khorasan (EIL-K), les Taliban n'ont généralement pas respecté les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme énoncées dans l'Accord pour l'instauration de la paix en Afghanistan entre les États-Unis d'Amérique et les Taliban.

Certains éléments laissent penser qu'Al-Qaida est en train de reconstituer ses capacités opérationnelles, que le TTP lance des attaques au Pakistan avec le soutien des Taliban, que des groupes de combattants terroristes étrangers projettent une menace au-delà des frontières de l'Afghanistan et que les opérations de l'EIL-K deviennent plus sophistiquées et plus meurtrières (voire plus nombreuses).

Il est trop tôt pour juger de l'impact du décret publié en avril 2022 par le Taliban pour interdire la culture du pavot. À ce stade, les prix ont augmenté, à l'instar de la production de méthamphétamine, plus rentable. Des membres clés des Taliban restent étroitement associés à la production et au trafic.

Les autorités talibanes de facto ont obtenu quelques résultats pour ce qui est de générer des recettes et en matière de gestion budgétaire, mais les données sur les dépenses sont rares et opaques.

L'efficacité du régime de sanctions semble mitigée. Il n'y a guère de raisons de penser que les sanctions ont une incidence marquée sur les décisions prises par Hibatullah, mais leur levée est une demande constante des Taliban dans leurs échanges avec les États Membres.

La grande disponibilité et la prolifération généralisées des armes et du matériel qui se trouvent déjà en Afghanistan hypothèquent l'embargo sur les armes.

Un certain nombre de dérogations à l'interdiction de voyager ont été demandées depuis l'expiration de la dérogation collective accordée aux Taliban en août 2022, mais les informations concernant les voyages non autorisés et les demandes présentées tardivement sont préoccupantes.

Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé	3
I. Aperçu général et chronologie des faits récents	6
II. Structure des Taliban	7
A. Commandement des Taliban	7
B. Dynamique et divisions internes	8
C. Capacité de gouverner en tant qu'autorités de facto	10
D. Compétence en matière de sécurité	11
E. Représailles des autorités de facto contre les minorités et les fonctionnaires de l'ancien gouvernement	12
III. Financement des Taliban	13
IV. Al-Qaida en Afghanistan : état des lieux	15
V. État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan	17
VI. Autres groupes terroristes opérant en Afghanistan	19
VII. Application des sanctions	21
A. Interdiction de voyager	21
B. Gel des avoirs	22
C. Embargo sur les armes	23
VIII. Recommandations	24
IX. Activités de l'Équipe de surveillance	25
A. Base de données factuelles et coopération avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et la société civile	25
B. Contribution au débat public	25
Annexe	26

I. Aperçu général et chronologie des faits récents

1. Depuis le plus récent rapport de l'Équipe de surveillance (S/2022/419) et depuis qu'ils ont pris le pouvoir en août 2021, les Taliban ont affermi leur contrôle sur l'ensemble de l'Afghanistan pour la première fois, tout en faisant campagne à l'extérieur pour obtenir une reconnaissance internationale, des investissements étrangers et une aide humanitaire et en faveur du développement. Les Taliban procèdent selon leurs propres conditions, et restent intransigeants vis-à-vis des exigences de la communauté internationale et des dispositions de l'Accord pour l'instauration de la paix en Afghanistan entre les États-Unis d'Amérique et les Taliban de février 2020 (Accord de Doha). La promesse qu'ils ont faite en août 2021 d'être plus inclusifs, de rompre avec les groupes terroristes, de respecter les droits humains universels, d'accorder une amnistie générale et de ne pas constituer une menace pour la sécurité d'autres pays semble en 2023 être de plus en plus creuse, voire purement et simplement vaine. L'absence de toute stratégie multilatérale convenue au niveau international sur la manière de traiter avec les Taliban et sur les objectifs communs à atteindre a permis au régime d'accélérer la consolidation de son pouvoir et de revenir sur ses promesses.

2. Le récent décret interdisant aux femmes afghanes de travailler pour l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan est peut-être ce qui illustre le mieux la position des Taliban à l'égard des préoccupations internationales. Après avoir pris une décision contraire aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, à peine une semaine plus tard, l'émir Khan Motaqi (Tai.026) a de nouveau demandé, dans une déclaration vidéo, que le siège du Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'ONU soit remis aux Taliban.

3. Dans le présent rapport, le premier à porter sur une période tout au long de laquelle les Taliban ont été au pouvoir, l'Équipe de surveillance constate que les dirigeants talibans ne montrent aucun signe de fléchissement face aux pressions en faveur de réformes ou de compromis, dans l'espoir d'obtenir une reconnaissance politique internationale. Les Taliban n'ont en face d'eux aucune opposition politique digne de ce nom. Au cours de la période couverte par le rapport, la présence de combattants terroristes étrangers auxquels les Taliban offrent refuge est devenue une menace croissante pour la sécurité de nombreux pays voisins de l'Afghanistan. Cette anxiété n'a pas diminué avec l'assassinat du chef d'Al-Qaida (QDe.004), Aiman al-Zawahiri (Qdi.006), dans une maison d'hôtes de Kaboul liée au Ministre de l'intérieur par intérim des Taliban, Sirajuddin Haqqani (Tai.144), en juillet 2022. Pour de nombreux interlocuteurs consultés aux fins du présent rapport, ce simple fait en dit long sur la crédibilité des engagements pris par les Taliban de rompre avec les groupes terroristes tels que formulés dans l'Accord de Doha.

4. Si les Taliban maintiennent des liens avec Al-Qaida, ils conservent également des liens traditionnels avec la plupart des entités terroristes régionales, dont le Mouvement islamique d'Ouzbékistan (MOI) (QDe.010), le Mouvement islamique du Turkestan oriental (QDe.088), également connu sous le nom de Parti islamique du Turkestan (ETIM/TIP) et Jamaat Ansarullah (JA) (non inscrit sur la liste). Contrairement à leurs déclarations selon lesquelles ils ne permettraient pas que le sol afghan soit utilisé aux fins d'attaques contre d'autres pays, les Taliban ont donné refuge au Tehrik-e-Taliban Pakistan (TTP) (QDe.132), et autorisé à le soutenir activement ce groupe, qui lance régulièrement des attaques au-delà de la frontière au Pakistan. Tout en maintenant des liens avec de nombreuses entités terroristes, les Taliban ont fait pression sur des États Membres pour obtenir une assistance antiterroriste dans leur lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant – Province du Khorassan (EIL-K) (QDe.162), qu'ils considèrent comme leur principal rival.

5. En revenant à un leadership intransigeant et autocratique et à des politiques centrées sur les Pachtounes, remarquablement similaires à la théologie politique et aux comportements des Taliban à la fin des années 1990, le « commandeur des croyants » (*Amir al-Mouminine*), Hibatullah Akhundzada (non inscrit sur la liste) a également mis en lumière les divergences de vues au sein des Taliban. Ces divisions opposent principalement les pragmatiques, qui souhaitent faire preuve d'un plus grand engagement et d'une plus grande souplesse envers la communauté internationale, et les ultraconservateurs, qui maintiennent les croyances théologiques des Deobandi, inconciliables avec diverses valeurs et politiques au niveau de la communauté internationale. Bien que les Taliban restent solidaires, l'existence de divisions en leur sein a créé des conditions préalables à l'affaiblissement du régime de facto. Dans le même temps, les luttes incessantes pour le pouvoir entre les différents chefs de faction déstabilisent encore plus la situation, au point que le risque d'un conflit armé entre factions rivales est manifeste. Des États Membres ont estimé que l'unité des Taliban allait probablement prévaloir, pour au moins 12 à 24 mois selon certains. Des États de la région s'inquiétaient du risque d'un retour à la guerre civile si les politiques actuelles des Taliban se poursuivent.

II. Structure des Taliban

A. Commandement des Taliban

6. Les structures de gouvernance des Taliban restent très exclusives, centrées sur les Pachtounes et répressives à l'encontre de toute forme d'opposition. La majorité des ministres de facto sont pachtounes (il y a cinq ministres non pachtounes). Parmi les gouverneurs de province, la représentation pachtoune est tout aussi élevée (25 gouverneurs sur 34), ce qui reflète la stratégie de pachtounisation menée par les Taliban dans les années 1990, bien que les variations soient plus importantes au niveau des districts. Alors que le précédent rapport de l'Équipe de surveillance faisait état de 41 personnes visées par des sanctions imposées par l'ONU occupant des postes de ministre et des postes de haut niveau au sein des autorités de facto (voir [S/2022/419](#), par. 8), mais elles étaient au moins 58 au moment de l'établissement du présent rapport.

7. Comme ce fut le cas de l'administration talibane dans les années 1990, le centre du pouvoir s'est déplacé de Kaboul à Kandahar, où Hibatullah reste reclus, entouré de son cercle restreint de religieux ultraconservateurs au sein du Conseil des oulémas Taliban, et d'idéologues tels que le Président de la Cour suprême de facto, Sheikh Abdul Hakim Haqqani (non inscrit sur la liste)¹. Si les anciens chefs militaires qui dominaient pendant l'insurrection des Taliban se retrouvent aujourd'hui exclus du processus de prise de décision, beaucoup d'entre eux occupent encore des postes ministériels. Le Bureau politique des Taliban à Doha semble également de plus en plus périphérique.

8. Le rétablissement de Kandahar en tant que siège du pouvoir, comme au temps du mollah Omar (TAi.004) dans les années 1990, a été étayé par le fait que les décisions clés sont prises sans passer par les ministres talibans de haut rang à Kaboul. Ainsi, des sources ont rapporté que l'interdiction faite aux employées afghanes de travailler avec l'ONU a été transmise aux forces de sécurité locales par un message vocal émanant d'Hibatullah, à l'insu du Premier ministre de facto, Mohammad Hassan Akhund (TAi.002), et de ses trois adjoints, le mollah Abdul Ghani

¹ Mawlawi Abdul Hakim Haqqani est également l'auteur de *The Islamic Emirate and its system*, ouvrage qui détaille la stratégie politique et l'idéologie religieuse des Taliban, qu'Hibatullah approuve.

Baradar (TAi.024), Abdul Salam Hanafi (TAi.027), et Mawlawi Abdul Kabir Mohammad Jan (TAi.003). Le 4 avril, le porte-parole des Taliban, Zabihullah Mujahid (non inscrit sur la liste), a annoncé qu'une partie de son bureau avait été transférée à Kandahar à la suite d'informations selon lesquelles Hibatullah aurait ordonné à Mujahid de se rendre à Kandahar pour relayer des informations depuis cette ville.

9. Hibatullah s'est affirmé, et se présente comme exerçant le contrôle et l'autorité en nommant ses vassaux à des postes de pouvoir. Des interlocuteurs de l'Équipe de surveillance ont indiqué que des consultations avaient eu lieu avec le gouvernement de facto de Kaboul en septembre, octobre et novembre 2022 afin de procéder à des nominations « au mérite ». Les décrets et les édits étaient censés émaner directement d'Hibatullah ou de son cercle étroit de religieux basés à Kandahar. De plus en plus souvent, lorsqu'il n'y a pas de consensus entre les hauts responsables talibans et les oulémas, Hibatullah assume le rôle d'émir en prenant des décisions unilatérales. En apparence, Hibatullah lui-même reste à la fois reclus et insaisissable, et ses réunions font l'objet de mesures de sécurité élaborées.

10. Depuis qu'il a pris le contrôle de la région, Hibatullah s'est montré de plus en plus conservateur, s'appuyant sur des décrets peu différents de ceux émis par les Taliban dans les années 1990. Des interlocuteurs de l'Équipe de surveillance s'accordent à dire que les ordres d'Hibatullah, ou de tout émir désigné, seront suivis même par ceux qui ont des opinions divergentes. Les décisions prises par l'émir sont définitives et ne sont ni modifiables ni réversibles. Cela laisse peu d'espoir de changement de politique une fois les décisions prises.

B. Dynamique et divisions internes

11. La principale scission au sein de la direction des Taliban se situe entre les factions représentant les bases du pouvoir de Kandahar et de Kaboul. Le groupe de Kandahar se compose principalement de religieux loyalistes proches de Hibatullah, tandis que la faction basée à Kaboul représente les Haqqanis et une grande partie du cabinet de facto dans la capitale, notamment le Ministre de l'intérieur Sirajuddin Haqqani, le Ministre de la défense par intérim le mollah Mohammad Yaqub Omari (non inscrit sur la liste) et le chef de la Direction générale du renseignement Abdul-Haq Wassiq (TAi.082). Les Kandaharis sont isolationnistes, plus conservateurs sur le plan religieux et insensibles à l'opinion internationale. La base du pouvoir à Kaboul, quant à elle, se présente comme un peu plus pragmatique et disposée à s'engager sur la scène internationale en échange d'une reconnaissance et d'une aide économique, bien que ses actions à ce jour ne témoignent pas de manière très probante qu'elle ait des opinions ou des politiques nettement plus modérées.

12. Le désaccord est marqué entre les responsables talibans au sujet de la répartition des postes au sein de l'appareil de l'État de facto et des administrations provinciales. Des dissensions seraient apparues entre le Ministre de l'intérieur par intérim et chef du Réseau Haqqani (TAe.012), Sirajuddin Haqqani, et le Premier Vice-Premier ministre par intérim, le mollah Baradar. Si Baradar a moins d'influence au sein du gouvernement, il n'en conserve pas moins le soutien des administrations provinciales du sud. En outre, Baradar cherche à obtenir le contrôle du processus de reconnaissance internationale des Taliban, le dégel des avoirs afghans à l'étranger et l'accroissement de l'aide étrangère. Le conflit s'articule autour de la concurrence pour les postes au sein du gouvernement et le contrôle des ressources financières et

naturelles, ainsi que des canaux de contrebande de biens commerciaux². Ces frictions ont été éclipsées par des frustrations croissantes envers la direction des autorités de facto, s'agissant notamment de la centralisation du pouvoir à Kandahar et de décision politiques majeures telles que l'interdiction de l'éducation des filles.

13. Les relations des Taliban avec Al-Qaida restent une source d'unité en même temps que de division. L'assassinat d'Aiman al-Zawahiri le 31 juillet 2022 à Kaboul a suscité la méfiance de certains Taliban, convaincus qu'ils avaient été trompés quant à la présence du chef d'Al-Qaida. D'autres avaient le sentiment que Zawahiri avait été abandonné et trahi par des Taliban de haut rang, de connivence avec des intérêts étrangers. Baradar, personnage clé dans la négociation de l'Accord de Doha en 2020, aurait fait remarquer à Sirajuddin Haqqani qu'on l'avait fait passer pour un menteur devant la communauté internationale du fait qu'il avait fermement nié que les Taliban donnaient refuge à Al-Qaida. Haqqani aurait affirmé que l'émir était au courant. Haqqani, quant à lui, tentait d'identifier comment le lieu où se trouvait Zawahiri avait été révélé. Certains combattants étrangers craignaient que si une personnalité telle que Zawahiri pouvait être vendue par les Taliban, comme certains le pensaient, eux-mêmes pourraient également être trahis.

14. Les clivages politiques parmi les Taliban sont apparus le 16 février 2023 avec le discours de Sirajuddin Haqqani à Khost critiquant Hibatullah ; le Ministre de la défense par intérim, le mollah Mohammad Yaqub Omari, a fait des commentaires similaires. Hibatullah n'a pas été nommé, mais le message était clair. Un interlocuteur a rapporté que des religieux appartenant à l'entourage de Hibatullah avaient conseillé à celui-ci de tenir compte de l'avis des oulémas, mais que sa réaction aurait été de démettre Sirajuddin de ses fonctions de Ministre de l'intérieur, le mollah Yaqub de ses fonctions de Ministre de la défense par intérim et le mollah Fazl Mohammad Mazloom (TAi.023) de ses fonctions de Premier Vice-Ministre de la défense par intérim. Peut-être pour contester l'autorité de Hibatullah, aucune démission n'a suivi. Les deux camps semblent coopter divers commandants et d'autres personnes et les rallier à leur cause.

15. Depuis le discours de Sirajuddin, Hibatullah a encore renforcé sa propre sécurité à Kandahar, en retirant de sa garde rapprochée le personnel du Ministère de l'intérieur et de la Direction générale du renseignement. L'accès à Hibatullah, déjà limité, est encore plus étroitement contrôlé. Les unités de martyrs (unités kamikazes) récemment formées pour combattre l'EiIL-K ont été relocalisées à Kandahar et placées sous le contrôle de Taj Mir Jawad (non inscrit sur la liste)³. Certains interlocuteurs ont avancé que cela visait en partie à mettre les moyens hors du contrôle de Sirajuddin Haqqani, mais que cela pouvait aussi être le signe qu'Hibatullah était véritablement inquiet pour sa sécurité personnelle.

16. Parallèlement, Sirajuddin Haqqani aurait tenté d'obtenir auprès des oulémas des Chouras un plus grand soutien en faveur de son alliance avec le mollah Yaqub, lequel a été mentionné par de nombreux États Membres comme un autre chef crédible susceptible à terme de remplacer Hibatullah. Sirajuddin aurait tenté de saper la légitimité religieuse d'Hibatullah dans le but ultime de voir les oulémas le déclarer inapte à diriger. Bien que les détails concernant son état de santé ne soient pas confirmés, d'aucuns ont avancé que de nombreux Taliban de haut rang attendaient que le mauvais état de santé d'Hibatullah conduise à une succession naturelle. Un

² Sirajuddin Haqqani chercherait à prendre le contrôle des projets économiques les plus prometteurs, principalement la construction du tronçon afghan du gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde.

³ Selon l'armée des États-Unis d'Amérique, Taj Mir Jawad était l'ancien chef du « réseau de Kaboul », constitué de membres d'Al-Qaida et des Taliban, qui dirigeait des attentats-suicides contre des cibles américaines et la coalition.

État Membre a indiqué qu'Hibatullah avait survécu à deux épisodes de la maladie à coronavirus 2019, qui ont affaibli son système respiratoire en sus des problèmes rénaux dont il souffrait déjà.

17. Les spéculations au sujet du successeur d'Hibatullah tournent généralement autour du mollah Yaqub, le fils du fondateur des Taliban, le mollah Omar. Yaqub n'a pas manifesté d'ambition pour le pouvoir, s'attachant plutôt à renforcer sa position en établissant des alliances tactiques avec des rivaux pour assurer la direction, tels que le mollah Baradar et Sirajuddin Haqqani, tout en nouant des liens avec des partenaires étrangers. Dans son treizième rapport, l'Équipe de surveillance a fait état de l'aspiration de Yaqub à succéder à Hibatullah pour devenir chef des Taliban (voir [S/2022/419](#), par. 28). Plusieurs États Membres consultés estimaient que Sirajuddin se contentait de jouer le rôle de faiseur de roi plutôt que de chercher à devenir lui-même émir.

18. D'autres signes de dissension sont apparus le 8 mars 2023 avec la démission inattendue du Ministre des finances par intérim, Gul Agha Ishakzai [alias Hedayatullah Badri (TAi.147)]. La présentation des faits concernant son départ de ce poste lucratif laisse entendre qu'Agha ne pouvait tolérer les divergences avec l'émir et qu'il était mécontent de la décision d'Hibatullah d'interdire totalement la culture de l'opium dans sa région d'origine, dans le sud de l'Afghanistan. Quelques jours plus tard, le 21 mars, il a été annoncé qu'Ishakzai serait le nouveau directeur de la Da Afghanistan Bank, une rétrogradation nominale par rapport au rang de Ministre des finances, mais conservait sa loyauté.

19. Bien que la dissidence soit devenue plus marquée et davantage publique, comme l'indique le manifeste d'Abdul Hakim Haqqani, le rôle de l'émir est primordial et doit être respecté. Les Taliban ont continué à privilégier l'unité. La possibilité demeure qu'Hibatullah soit incapable de maintenir l'unité à moyen terme, ce qui crée les conditions d'une succession forcée à plus long terme.

C. Capacité de gouverner en tant qu'autorités de facto

20. L'Équipe de surveillance a noté à plusieurs reprises que les Taliban de 2023 sont, à quelques exceptions près, les mêmes que ceux des années 1990 ; l'adoption d'outils médiatiques modernes tels que Twitter constitue une exception notable. Sur le plan idéologique, les Taliban conservent une mentalité d'insurgés, attachés à une théologie politique inaltérable, ce qui complique leur adaptation à une gouvernance efficace. Dans son treizième rapport, l'Équipe de surveillance avait montré la propension des Taliban à révoquer des politiques et à revenir sur leurs promesses (voir [S/2022/419](#), par. 10 à 13). Elle avait donné comme exemples les politiques des Taliban en matière d'éducation des filles et concernant les médias étrangers, tout en notant leur stratégie consistant à attendre patiemment que les exigences de la communauté internationale prennent fin. La politique et la stratégie des Taliban n'ont pas changé – elles se sont au contraire durcies.

21. Le décret interdisant l'emploi des femmes et d'autres restrictions ne sont pas surprenants, car Hibatullah est un Sheikh ul-Hadith, un érudit religieux deobandi qui a dirigé la commission judiciaire des Taliban. D'autres décrets restrictifs, bien qu'ils n'aient pas reçu autant d'attention de la part des médias internationaux, ont été régulièrement émis⁴. Rappelant les Taliban des années 1990, le Ministère de la propagation de la vertu et de la prévention du vice a publié des décrets similaires interdisant aux femmes de fréquenter les restaurants où l'on peut s'asseoir à

⁴ Hibatullah aurait signé plus de 520 décrets entre le 1^{er} Muharram 1444 (30 juillet 2022) et la fin du Ramdahan 1444 (20 avril 2023).

l'extérieur, et interdisant également de vendre des films et de la musique étrangers à Hérat, au motif que cela est contraire aux valeurs islamiques. Certains interlocuteurs estiment que les Taliban se félicitent de la mesure dans laquelle ces questions, en particulier celles relatives au genre, dominent l'attention de la communauté internationale, d'autres éléments de leur programme étant ainsi observés de moins près.

22. En juillet 2022, une nouvelle loi définissant l'autorité totale de l'émir a été décrétée par Hibatullah, portant abolition du Bureau du Procureur général de l'État (*Loi Saranavali*) et le remplaçant par la Direction générale de la supervision et de l'application des décrets. Cette nouvelle loi consolide le pouvoir d'Hibatullah de superviser, d'examiner et d'assurer l'application correcte de toutes les lois et de tous les décrets, règles et règlements, ce qui lui permet de rejeter toute décision prise au niveau ministériel, tout en s'assurant que tout ce qu'il approuve est automatiquement approuvé par tous. D'autres changements visant à invalider le système judiciaire établi sous la République sont la fusion de la Cour suprême avec la Direction générale des droits (*Huquq*) et la création de nouvelles chambres provinciales de la fatwa (*Dar ul-Ifta*) chargées d'appliquer les châtiments applicables aux *houdoud* inscrits dans la charia. En novembre, le Ministre de la justice par intérim, le mollah Abdul Hakim (non inscrit sur la liste), a décrété que seuls les avocats agréés par les Taliban seraient autorisés à travailler dans les tribunaux islamiques, invalidant de fait les licences d'environ 2 500 avocats.

23. Malgré le retour aux valeurs traditionnelles, les Taliban ont été plus efficaces dans la gestion des affaires publiques et la fourniture des services de base à la population. Les États Membres de la région ont noté que les Taliban ont obtenu des résultats relativement satisfaisants sur le plan économique en ce qui concernait la création de recettes fiscales, le commerce, la gestion des transports et la lutte contre la corruption. L'application par les Taliban de leur version de la charia a également entraîné la diminution de certaines formes de criminalité.

D. Compétence en matière de sécurité

24. Largement diminué par rapport à son apogée entre 2014 et 2019, l'EIIL-K a néanmoins réussi à ébranler la sécurité des Taliban en perpétrant de nombreux attentats très médiatisés contre des cibles internationales, ainsi que contre les Taliban (voir section V). Les attentats de Kaboul ont entraîné le retrait partiel du personnel diplomatique et la fermeture de certaines ambassades en raison du manque de sécurité⁵.

25. En outre, si les Taliban autorisent les petits investisseurs étrangers à réaliser des travaux d'infrastructure nécessaires en échange d'un accès futur aux ressources minérales, les investisseurs plus importants qui ont signé des contrats n'ont pas encore investi pleinement en raison des inquiétudes liées à la sécurité et aux risques. Des préoccupations similaires ont freiné l'intérêt et les investissements régionaux en faveur du développement de l'infrastructure ferroviaire. Malgré les initiatives des Taliban en matière de sécurité, des États Membres ont signalé que l'EIIL-K menaçait les hommes d'affaires et leur extorquait des fonds.

26. Malgré la multiplication des attentats et les fréquentes déclarations de la Direction générale du renseignement annonçant l'élimination de cellules de l'EIIL-K, les autorités talibanes ont systématiquement minimisé la menace que représente ce dernier, niant souvent de manière invraisemblable la présence du groupe en

⁵ En février 2023, la Tchéquie et l'Arabie saoudite ont fermé leurs ambassades à Kaboul pour des raisons de sécurité.

Afghanistan. Dans le même temps, les Taliban ont discrètement demandé un appui en matière de renseignement et de logistique pour lutter contre l'EIIL-K, se proposant comme partenaire de la lutte contre le terrorisme. Compte tenu des relations étroites qu'ils entretiennent avec Al-Qaida, le TTP et d'autres groupes terroristes, il est très risqué de laisser les Taliban décider des groupes terroristes contre lesquels ils agiront et de ceux contre lesquels ils n'agiront pas.

27. Le fait que les Taliban offrent refuge au TTP et le soutiennent met en évidence une menace qui s'étend au-delà des frontières de l'Afghanistan et contredit les nombreuses affirmations du groupe selon lesquelles le sol afghan ne sera pas utilisé pour perpétrer des attentats contre d'autres pays. Le lien entre les Taliban afghans et le TTP, à l'instar des liens entre les Taliban et Al-Qaida, est très étroit et peu susceptible de se dénouer. En outre, il existe une anomalie idéologique dans la nature de la dynamique historique entre le TTP et l'EIIL-K, qui constitue aujourd'hui la principale menace pour les Taliban à l'intérieur des frontières de l'Afghanistan. Il semble probable que le soutien continu des Taliban au TTP exposera les limites du pouvoir de modération du Pakistan et le risque d'une recrudescence de la violence de part et d'autre de la frontière.

E. Représailles des autorités de facto contre les minorités et les fonctionnaires de l'ancien gouvernement

28. Dans son treizième rapport, l'Équipe de surveillance a mis l'accent sur la destitution forcée de commandants Taliban tadjiks, turkmènes et ouzbeks, sur fond d'affrontements meurtriers avec des combattants Taliban pachtounes (voir [S/2022/419](#), par. 19 à 23). En juin 2022, les forces talibanes dirigées par le chef d'état-major de l'armée, Qari Faizuddin (non inscrit sur la liste), ont mené des opérations pour reprendre le district de Balkhab dans la province de Sar-e Pul à la suite du soulèvement d'un petit groupe de forces talibanes rebelles dirigé par Mawlawi Mehdi Mujahid, un commandant Taliban hazara. La rébellion a été vaincue, mais cela a nécessité l'intervention de plusieurs centaines de Taliban et le recours à des frappes aériennes. Mehdi aurait été arrêté puis exécuté alors qu'il tentait de s'enfuir en Iran⁶. Selon un État Membre, les Taliban poursuivaient leur campagne de nettoyage ethnique en expulsant de chez eux des milliers de Tadjiks, de Hazara, d'Ouzbeks et de Turkmènes, ceux qui restaient étant abattus ou battus et leurs habitations incendiées. Les efforts déployés pour retrouver d'anciens responsables de la sécurité incluent le recours à des informateurs, des campagnes d'enregistrement des anciens membres du personnel, des opérations extrajudiciaires de fouille maison par maison (*talashi*) et peut-être aussi l'utilisation de bases de données de l'ancien gouvernement.

29. L'Équipe de surveillance a également appelé l'attention sur les représailles et les mesures de répression exercées par les Taliban à l'encontre des communautés salafistes (voir [S/2022/419](#), par. 74). L'impression qu'il existait une menace salafiste et les inquiétudes concernant les sympathisants de l'EIIL-K auraient conduit à une réunion à Kandahar entre Hibatullah et des responsables provinciaux de la Direction générale du renseignement, au cours de laquelle il aurait été donné pour ordre à des religieux salafistes de haut rang de se convertir au déobandisme ou d'en subir les conséquences. Cette politique, qui rappelle celle des Taliban dans les années 1990, n'a pas fonctionné et pourrait même, selon certaines informations, conduire à la constitution de groupes de défense salafistes. Certaines des opérations anti-salafistes des Taliban ont été brutales, et il est frappant de constater que la réponse théologique et en termes de communication qu'ils ont opposée à ce qu'ils perçoivent comme une

⁶ Des responsables Taliban ont affirmé que Mehdi avait été tué lors d'un échange de tirs près de la frontière iranienne, et non pas exécuté.

menace a été faible. Cela pourrait conduire à un accroissement du soutien à l'EIL-K et à des défections dans les rangs des Taliban.

III. Financement des Taliban

30. Alors que l'économie afghane reste en crise, deux tiers de la population ayant besoin d'une aide humanitaire pour survivre, dont 20 millions de personnes exposées à la faim aiguë, les Taliban ont étendu le système fiscal sophistiqué mis au point pendant la période d'insurrection pour en faire un système national de collecte de recettes fiscales de manière à éviter l'effondrement de l'économie. Des gains d'efficacité ont été réalisés au regard de la collecte des impôts, des droits de douane, de l'extraction minière (y compris les pierres précieuses, l'or, les émeraudes et le lapis-lazuli), de nouvelles taxes sur divers types d'entreprises telles que l'*ouchr* (dîme agricole), des accords commerciaux avec les pays voisins et de la gestion du commerce transfrontalier, que la lutte contre la corruption et la multiplication des points de contrôle a permis d'améliorer. L'inflation a diminué en février 2023 pour atteindre 3,5 %, en raison de la baisse des prix des carburants et des denrées alimentaires et de la stabilité du taux de change, mais les prix restent globalement beaucoup plus élevés qu'en août 2021. Les Taliban ont également réglé aux fournisseurs extérieurs les factures impayées des importations d'électricité, de gaz et d'essence, assurant ainsi l'approvisionnement en électricité de la population afghane et préservant d'importants projets de gestion de l'eau entrepris avant 2021.

31. Les Taliban contrôlant fermement toutes les fonctions gouvernementales, leurs finances sont inextricablement liées aux sources officielles de revenus provenant de la fiscalité, des douanes et des redevances connexes. Les dirigeants talibans ont nommé à des postes stratégiques au sein du Ministère des finances de facto et de la Da Afghanistan Bank des personnes qui leur sont loyales afin de s'assurer l'accès à l'information et le contrôle des finances publiques. Parmi les changements récents, Gul Agha Ishakzai est passé du poste de Ministre des finances à celui de gouverneur de la Da Afghanistan Bank, Ahmad Zia Agha (TAi.156) ayant été nommé premier adjoint et Abdul Qadeer Basir [Abdul Baseer (TAi.128)] deuxième adjoint. Malgré les discussions internationales qui ont fait valoir l'importance d'une banque centrale indépendante, les trois postes les plus élevés au sein de la Da Afghanistan Bank sont occupés par des personnes inscrites sur la liste.

32. Selon la Banque mondiale, le montant total des recettes perçues par les Taliban s'élevait à 193,9 milliards d'afghanis (2,2 milliards de dollars) durant la période allant du 22 février 2022 au 21 mars 2023⁷. Environ un tiers de ces recettes provient de chacune des trois sources suivantes : a) les impôts collectés par le Département du revenu de l'Afghanistan et ses bureaux provinciaux (*mostofiats*), ainsi que par les services des impôts et de l'audit (70 millions d'afghanis, soit 609 millions de dollars) ; b) les recettes douanières perçues par le biais des droits de douane sur les importations et les exportations aux frontières terrestres et aériennes (63 millions d'afghanis, soit 724 millions de dollars) ; c) les recettes non fiscales perçues auprès d'autres organismes gouvernementaux afghans, telles que les redevances pour divers services publics, les frais consulaires générés dans le pays et à l'étranger, les péages routiers et les frais de licences (61 millions d'afghanis, soit 709 millions de dollars). Les recettes sont déposées sur les comptes du Ministère des finances de facto, mais l'on sait peu de choses sur les dépenses précises des Taliban. Le manque de transparence des procédures de décaissement n'a pas permis de déterminer si les Taliban ont directement affecté ces fonds à des biens ou à des activités ne relevant pas de fonctions gouvernementales officielles. Le montant des exportations en

⁷ Banque mondiale, *Afghanistan Economic Monitor*, 28 mars 2023.

provenance d'Afghanistan, y compris les denrées alimentaires, le charbon et les textiles, a atteint 1,9 milliard de dollars en 2022, soit plus du double des 850 millions de dollars de 2021 et des 780 millions de dollars de 2020. Les exportations de charbon à destination du Pakistan représentaient 20 % de l'ensemble des exportations mais ne devraient pas se maintenir à ce niveau, bien que le Pakistan reste le principal partenaire commercial de l'Afghanistan.

33. La crise de liquidités qui a suivi la prise de pouvoir par les Taliban en 2021 et a résulté du gel de plus de 9 milliards de dollars d'actifs afghans à l'étranger et de l'arrêt de l'aide étrangère s'est atténuée. Les envois de fonds émanant de l'Organisation des Nations Unies et destinés à des fins humanitaires ont permis de stabiliser la monnaie afghane. Les envois de dollars américains sont reçus par la Banque internationale de l'Afghanistan, puis retirés par des organisations non gouvernementales qui les distribuent aux fins d'opérations dans le pays. Les relations avec les banques correspondantes restent limitées et des groupes humanitaires font état de problèmes persistants en matière de transferts internationaux, ce qui les oblige à recourir à des systèmes de type *hawala* et à des entreprises de services monétaires informels.

34. L'extraction d'or et de lapis-lazuli dans la province de Badakhshan constitue une autre source de revenus pour les Taliban, qui y ont pris le contrôle total des exportations de minéraux précieux. Un État Membre a indiqué que les activités minières avaient généré 464 millions de dollars pour les Taliban en 2020, montant qui a probablement augmenté depuis qu'ils ont pris le pouvoir. Les Taliban continuent d'utiliser des actifs en cryptomonnaie pour financer leurs activités, notamment Binance et P2P, qui permettent de recevoir, d'acheter et de vendre directement des jetons sans restriction. Selon un État Membre, les Taliban recourent également de plus en plus à d'autres moyens d'accès aux espèces en utilisant des cartes prépayées, combinant cartes bancaires et cartes-cadeaux achetées dans des chaînes de magasins pour des montants fixes (et rechargeables). Les cartes plastiques et virtuelles sont disponibles auprès d'établissements de crédit sans qu'il soit besoin de présenter une pièce d'identité ; les partisans des Taliban achètent ces cartes auprès de chaînes de magasins, les apportent dans des zones frontalières et les transfèrent ensuite à des membres des Taliban pour qu'ils effectuent des retraits dans des distributeurs automatiques de billets ou des achats dans des pays voisins.

35. Malgré le décret officiel d'avril 2022 en vertu duquel la culture du pavot, la vente de stupéfiants et le trafic de drogue ont été interdits, les sources de financement illicites restent une source importante de revenus illicites pour les Taliban. Certains États Membres font état d'une lutte de pouvoir permanente entre diverses factions talibanes pour le contrôle de la production et du trafic de drogue par l'intermédiaire de commandants sur le terrain affiliés aux Taliban et de barons de la drogue libérés de prison ou revenus de l'étranger. Un État Membre a noté que les actions des Taliban visant à réglementer et à centraliser la création de recettes fiscales liées au commerce transfrontalier et à démanteler le réseau de points de contrôle routier correspondent à l'intérêt que représente pour eux le contrôle des flux financiers liés au trafic de drogue par le biais des systèmes *hawala*, et à leur réticence à appliquer la réglementation des marchés informels de change.

36. Un département spécial chargé de la lutte contre les stupéfiants au sein du Ministère de l'intérieur de facto a mené des raids visant à éradiquer les plantations de pavot, à saisir les drogues et leurs précurseurs chimiques et à détruire des laboratoires dans plusieurs provinces afin de donner effet au décret de 2022. Dans le même temps, les prix des stupéfiants ont augmenté, les profits, estimés à 1,2 milliard de dollars,

étant principalement réalisés par les gros producteurs et les trafiquants⁸. Les taux d'imposition de 5 % à 7 % pour les cultivateurs de pavot sont restés en vigueur, les Taliban ayant quant à eux bénéficié d'une augmentation des taxes sur l'opium, qui sont passées de 600 afghanis (6,9 dollars) à 800 afghanis (9,2 dollars) pour chaque kilogramme faisant l'objet d'un trafic via le district de Kang, dans la province de Nimroz, à la frontière avec l'Iran. D'autres sources de financement des Taliban sont la culture du cannabis (chanvre) et sa transformation en haschisch, qui génère un revenu annuel de 150 millions de dollars, et la production accrue de méthamphétamine.

37. Les Taliban ont augmenté le nombre de laboratoires de traitement de l'opium dans les provinces du Helmand, du Badakhshan et de Khost, où l'opium est transformé en héroïne et sort clandestinement du pays pour être vendu sur le marché mondial. Un État Membre a indiqué que le mollah Mohammad Naim Barich (TAi.013), un haut dirigeant taliban Haqqani fortement impliqué dans le trafic d'héroïne, était chargé de superviser les opérations de trafic de drogue des Taliban dans le nord de l'Afghanistan. Le trafic de drogue par voie aérienne a pratiquement cessé, tout le commerce transitant par voie terrestre. Après sa libération dans le cadre d'un échange de prisonniers avec les États-Unis d'Amérique, Haji Abdul Basir Noorzai (TAi.173), qui possède et dirige Haji Basir and Zarjmil Company Hawala (TAe.014), a relancé son réseau de trafiquants de drogue. Grâce à leurs liens étroits avec Hibatullah, les associés de Noorzai circulent librement en utilisant des documents délivrés par le gouvernement qui interdisent la fouille des véhicules associés au trafic.

38. Les restrictions à la production de drogue afghane annoncées mais non appliquées par les Taliban ont fait doubler le prix de gros de la méthamphétamine, la production totale de cette drogue de synthèse en Afghanistan dépassant désormais celle de l'héroïne. Plusieurs États Membres ont indiqué que le réseau Haqqani était de plus en plus impliqué dans la production et le trafic de méthamphétamine et de drogues de synthèse, et qu'il travaillait en étroite collaboration avec des réseaux et des groupes criminels en Asie du Sud-Est et en Asie centrale pour introduire clandestinement du fentanyl en Europe et aux États-Unis. Des États Membres ont confirmé des cas de trafic de méthamphétamine et d'héroïne utilisant les mêmes réseaux dans le nord de l'Afghanistan, à Kandahar dans le sud et à Nangarhar dans l'est. Le Réseau Haqqani exploite de nombreux laboratoires actifs à Baramcha, dans le district de Dichou et dans la région de Diwalan Kalay, dans la province du Helmand, afin d'acheminer de la drogue hors de l'Afghanistan et vers la Grèce et le reste de l'Europe, la République islamique d'Iran et la Türkiye. Un État Membre a noté l'implication de Haji Mali Khan Haqqani (non inscrit sur la liste), oncle de Sirajuddin Haqqani, récemment nommé chef d'état-major adjoint des forces armées et ancien gouverneur de la province de Logar, dans la production et le trafic de méthamphétamine par l'intermédiaire d'un réseau établi de laboratoires de méthamphétamine dans la province de Nimroz, à la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

IV. Al-Qaida en Afghanistan : état des lieux

39. Les relations entre les Taliban et Al-Qaida sont restées étroites et symbiotiques, Al-Qaida considérant l'Afghanistan administré par les Taliban comme un refuge sûr. Al-Qaida cherche toujours à renforcer sa position en Afghanistan et entretient des rapports avec les Taliban, en soutenant le régime et en protégeant des personnalités

⁸ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), *Opium Cultivation in Afghanistan: Latest Findings and Emerging Threats*, novembre 2022.

talibanes de haut rang. L'organisation garde un profil bas, se concentrant sur l'utilisation du pays comme centre idéologique et logistique pour mobiliser et recruter de nouveaux combattants tout en reconstruisant secrètement sa capacité de mener des opérations extérieures. Elle cherche à accroître ses capacités afin de guider ses affiliés et de leur donner des instructions, et d'infiltrer ses membres dans les rangs des Taliban, de TTP et de l'EIIL-K. Elle finance ses activités auprès du commandement central d'Al-Qaida et grâce à des dons, y compris par le biais de services *hawala* et de cryptomonnaies. Une source a indiqué qu'Al-Qaida en Afghanistan était supervisée et contrôlée par le département 12 de la Direction générale du renseignement, qui surveille également la présence et les activités de tous les combattants étrangers.

40. La structure d'Al-Qaida s'est aplatie et décentralisée, avec un déclin progressif du rôle de leadership du quartier général et une insularité croissante de ses affiliés. Tout en conservant son idéologie globale et ses objectifs expansionnistes, l'organisation a vu les contacts directs entre les antennes régionales et le siège s'affaiblir, avec une tendance marquée à la prise de décision indépendante et aux opérations autonomes. Des États Membres ont laissé entendre qu'à moyen et long termes, Al-Qaida serait renforcée du fait de l'instabilité accrue en Afghanistan. Si le pays restait stable, le commandement central d'Al-Qaida pourrait envisager de se déplacer vers d'autres théâtres d'opérations, afin d'éviter d'offenser ses hôtes talibans. Depuis août 2021, de hauts responsables d'Al-Qaida, tels que Mohamed Abbatay (alias Abd al-Rahman al-Maghrebi, non inscrit sur la liste), auraient effectué des voyages entre la République islamique d'Iran et l'Afghanistan. Un État Membre a signalé que le dirigeant de facto Mohammed Salahaldin Abd El Halim Zidane (alias Sayf al-'Adl, QDi.001) s'était rendu en Afghanistan depuis l'Iran, où il était basé, et en était revenu en novembre 2022. Un autre État Membre pensait qu'il se trouvait en Afghanistan.

41. Le nombre de membres du commandement central d'Al-Qaida en Afghanistan est resté stable (entre 30 et 60 personnes), comprenant principalement des personnalités de haut rang qui se trouvent à Kaboul, Kandahar, Helmand et Kounar. Le nombre de combattants d'Al-Qaida dans le pays est estimé à 400, et atteindrait 2 000 si l'on inclut les membres des familles et les partisans de l'organisation⁹; ils opèrent dans le sud (provinces du Helmand, du Zabol et de Kandahar), le centre (provinces de Ghazni, de Kaboul et de Parwan) et l'est (provinces de Kounar, du Nangarhar et du Nouristan). Tous les sites d'Al-Qaida s'efforçaient de réduire leur visibilité et de limiter leurs communications. Le groupe a établi de nouveaux camps d'entraînement dans les provinces de Badghis, du Helmand, du Nangarhar, du Nouristan et du Zabol, et des refuges dans celles de Farah, du Helmand, du Hérat et de Kaboul. Un État Membre a fait état de l'arrivée de 20 à 25 combattants étrangers arabes dans les provinces de Kounar et du Nouristan (où un camp serait spécifiquement destiné à l'entraînement de kamikazes), accompagnée de la mise en place d'un nouvel appareil médiatique d'Al-Qaida à Hérat. Un autre État Membre a estimé que la libération en 2021 d'Abu Ikhlas al-Masri (non inscrit sur la liste, voir [S/2023/95](#), par. 71) par les Taliban avait facilité la réactivation de l'unité Katiba Umer Farooq dans la province de Kounar. Il a également déclaré que le commandant adjoint de l'unité est Abu Hamza al-Qahtani et que le cheik Abdul Hakim al-Masri, Qital al-Hijazi, Abu Basir et Abu Yusuf (alias Talha al-Saudi) en sont quatre agents. Il s'agit là d'un fait important sur le plan opérationnel. Un État Membre a également signalé que des membres du TTP suivaient un entraînement dans des camps d'Al-Qaida (voir ci-dessous, par. 54).

⁹ Un État Membre estime que le groupe prend de l'ampleur en raison du recrutement local et des mouvements de combattants originaires d'États arabes et africains vers l'Afghanistan.

42. Sous le patronage des Taliban, des membres d'Al-Qaida ont été nommés pour occuper des fonctions et jouer un rôle consultatif dans les structures de sécurité et d'administration de ceux-ci. Des interlocuteurs ont confirmé que les Taliban versaient à Al-Qaida des « aides sociales » mensuelles, dont une partie était reversée aux combattants de groupes affiliés à Al-Qaida. L'un des responsables de l'entraînement au Ministère de la défense de facto était membre d'Al-Qaida, et l'entraînement était basé sur les manuels d'Al-Qaida, qui étaient ouvertement utilisés dans les installations du Ministère. Deux gouverneurs de province de l'administration de facto des Taliban sont affiliés à Al-Qaida : Qari Ehsanullah Baryal (non inscrit sur la liste), actuel gouverneur de Kapissa et ancien gouverneur de Kaboul, et Hafiz Muhammad Agha Hakeem (non inscrit sur la liste), gouverneur du Nouristan. Tajmir Jawad (non inscrit sur la liste), un autre Talib associé à Al-Qaida, est le directeur adjoint de la Direction générale du renseignement. Au cours de l'année écoulée, le Ministère de l'intérieur de facto a continué à distribuer des passeports afghans et des *tazkiras* (cartes d'identité nationales) à des membres d'Al-Qaida exerçant des fonctions consultatives dans de grandes villes afghanes.

43. Al-Qaida dans le sous-continent indien (AQSI, non inscrite sur la liste) compte environ 180 à 200 combattants. Osama Mehmood (non inscrit sur la liste) en est l'émir, Atif Yahya Ghouri (non inscrit sur la liste) l'émir adjoint et Muhammad Maruf (non inscrit sur la liste) le responsable du recrutement. Al-Qaida dans le sous-continent indien est implantée dans les provinces de Kandahar, de Nimroz, de Farah, du Helmand et du Hérat. Elle soutient activement le TTP, ce qui lui permet de contourner les restrictions imposées par les Taliban.

V. État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan

44. Des États Membres considéraient que l'EIIL-K constituait la menace terroriste actuelle la plus grave en Afghanistan, en Asie centrale et dans les pays voisins. Au cours de l'année écoulée, le groupe a bénéficié de capacités opérationnelles accrues et d'une plus grande liberté de mouvement à l'intérieur de l'Afghanistan. Il cherche à maintenir le rythme intense des attentats, principalement à faible impact, combiné à des actions sporadiques à fort impact pour provoquer un conflit sectaire et déstabiliser la région à moyen et à long termes. En septembre et en décembre 2022, l'EIIL-K a perpétré des attentats contre les ambassades du Pakistan et de la Fédération de Russie et contre le Longan Hotel à Kaboul, fréquenté par des ressortissants chinois, afin de perturber les efforts déployés par les autorités talibanes de facto pour établir une coopération internationale et des relations commerciales avec les pays voisins. Plusieurs États Membres estimaient que des opérations plus ambitieuses et plus complexes, tout en n'ayant pas pleinement atteint leurs objectifs, avaient réussi à susciter une large couverture médiatique et à attirer l'attention de la communauté internationale. Depuis 2022, l'EIIL-K a revendiqué plus de 190 attentats-suicides à la bombe visant des cibles molles et des cibles durcies dans des grandes villes, qui ont tué ou blessé environ 1 300 personnes.

45. En 2022, l'EIIL-K a mené de nombreuses attaques de grande envergure avec une létalité supérieure à celle de 2021, démontrant ainsi la capacité du groupe de frapper directement les Taliban. Des États Membres estimaient qu'il faisait ainsi savoir au Réseau Haqqani et au bataillon Badri 313 que la discrimination que les Taliban exerçaient à l'encontre des salafistes en Afghanistan aurait des répercussions. L'EIIL-K a attaqué des Taliban connus pour avoir mené des actions contre le groupe ou supposés avoir des liens avec l'Iran, comme ce fut le cas avec l'assassinat, le 9 mars 2023, de Mohammad Dawood Muzammil, le gouverneur taliban de la province de Balkh, le plus haut responsable tué depuis la prise de pouvoir par les Taliban. Ces derniers ont immédiatement réagi en lançant des opérations agressives contre des

cibles de l'EIIL-K. Un jour plus tôt, le groupe a procédé à l'assassinat ciblé du chef du département de l'approvisionnement en eau dans la province du Hérat. Le 15 mars, il a échoué dans une attaque contre un gouverneur de district taliban à Nangarhar, l'un de ses bastions. Il a également échoué dans ses tentatives d'assassinat visant Sirajuddin Haqqani et le mollah Yaqub en 2022. Ces opérations auraient notamment consisté à réussir à pénétrer dans le domicile de chacune des deux cibles, preuve de l'existence d'un accès et d'une source d'information bien placée. Dans l'ensemble, les attaques lancées par l'EIIL-K témoignent d'une forte capacité opérationnelle en matière de reconnaissance, de coordination, de communication, de planification et d'exécution. En outre, les attentats visant des personnalités talibanes très en vue ont relevé le moral de l'EIIL-K, empêché des défections et stimulé le recrutement, y compris dans les rangs des Taliban.

46. La structure organisationnelle de l'EIIL-K est passée d'un système hiérarchique à un système en réseau afin d'accroître sa force et de repousser les attaques dans le cadre d'un plan quinquennal assorti d'objectifs à court et à long termes. Sanaullah Ghafari [alias Shahab al-Muhajir, (QDi.431)] est considéré comme le chef le plus ambitieux de l'organisation affiliée, désormais constituée d'une majorité de ressortissants afghans, ce qui l'amène à privilégier davantage l'Afghanistan et le recrutement afghan. Ghafari se distingue des précédents dirigeants de l'EIIL-K en ce sens qu'il est cultivé, a recruté des personnes plus instruites et a étendu le recrutement à des non-salafistes. Un État Membre a indiqué que Ghafari avait été chargé par le commandement de l'EIIL (Daech) de revitaliser l'EIIL-K. Ghafari était soutenu par Maulawi Rajab (QDi.434).

47. Selon les estimations, les combattants de l'EIIL-K seraient au nombre d'environ 4 000 à 6 000 (y compris les membres de leurs familles), et compteraient dans leurs rangs des Afghans et des ressortissants de l'Azerbaïdjan, de la Fédération de Russie, du Pakistan, de la République islamique d'Iran, de la Türkiye et de pays d'Asie centrale, et un petit nombre de combattants arabes qui se sont rendus de Syrie en Afghanistan au cours de l'année écoulée. Les camps d'entraînement et les bastions de l'EIIL-K sont principalement situés dans le nord (provinces de Baghlan, de Balkh, de Jozjan, de Kondozi et du Fariyab), le nord-est (provinces de Badakhchan et de Takhar) et l'est (provinces du Kounar, du Nangarhar, du Nouristan, de Paktika, de Paktiya et de Khost), au moins cinq nouveaux camps ayant été construits en 2022. Le groupe a créé un réseau de cellules dormantes dans le centre du pays (provinces de Kaboul, de Kapissa et de Parwan) ; ailleurs, l'EIIL-K opère avec des cellules de 5 à 15 personnes.

48. L'EIIL-K a habilement exploité l'hostilité des Taliban à l'égard des forces de l'ordre de l'ancienne République et leur politique de pachtounisation, attirant dans ses rangs des commandants talibans et des combattants issus de minorités ethniques mécontentes du discours des Taliban, ainsi que des prisonniers libérés. La capacité de verser des salaires nettement plus élevés aux combattants nouvellement recrutés dont argue le groupe constitue une incitation supplémentaire à le rejoindre. Une campagne ciblée a également été menée pour recruter parmi les membres de Tehrik-e-Taliban Pakistan, des Ouïghours et des minorités ethniques tadjikes et ouzbèkes, ce qui a donné lieu à des informations selon lesquelles des unités du Mouvement islamique d'Ouzbékistan auraient secrètement prêté allégeance à l'EIIL (Daech) tout en restant sous l'égide des Taliban, attendant leur heure. Le groupe a recruté des kamikazes tadjiks qui se sont rendus de Douchanbé à Téhéran et sont entrés en Afghanistan par Hérat et Nimroz pour se livrer à des attentats terroristes dans le pays. Le 18 juin 2022, l'un des combattants tadjiks recrutés par l'EIIL-K, Abu Muhammad al-Tajiki (non inscrit sur la liste), a commis un attentat-suicide à la bombe dans un temple d'hindous et de sikhs à Kaboul. Il avait dirigé les médias en langue tadjik de l'EIIL-K jusqu'à sa mort.

49. L'EIIL-K a renforcé ses opérations médiatiques coordonnées par Sultan Azim Azam (QDi.435), le magazine Voice of Khorasan et Al-Azaim Foundation, de nouvelles publications diffusant des contenus en douze langues et mettant en place un réseau de chaînes Telegram dans le cadre d'une stratégie d'internationalisation qui se poursuit. Il s'agissait-là d'un moyen sophistiqué, assorti d'un contenu soigné, d'atteindre des groupes ethniques ciblés, de présenter des faits à l'appui de ses attaques contre les Hazara et les Chiites, d'exposer son idéologie takfiri et d'inciter à des attaques de représailles contre l'Occident. L'EIIL-K reproche aux Taliban de défendre les « infidèles » en protégeant les ambassades étrangères et les Nations Unies en Afghanistan.

50. Les États Membres ont noté que l'EIIL-K recevait des fonds de l'EIIL (Daech), ainsi que des dons de parrainage émanant de fondations musulmanes, d'organisations non gouvernementales et de familles de membres de l'EIIL (Daech). Il existe également des cas de transactions en cryptomonnaies dont la sécurisation est renforcée. Outre les sources externes, le groupe dispose de sources de financement internes, incluant le trafic de drogue, la taxation de l'écoulement de la drogue, les enlèvements contre rançon, la contrebande de minerais et l'extorsion de la population locale, du commerce et des entreprises de transport. Dans ce dernier cas, le groupe agit souvent sous la « marque » des Taliban pour s'enrichir et discréditer par la même occasion les autorités afghanes de facto.

VI. Autres groupes terroristes opérant en Afghanistan

51. Alors que les Taliban insistent publiquement sur le fait qu'il n'y a pas en Afghanistan d'autres groupes terroristes étrangers que l'EIIL-K, des États Membres ont signalé qu'une vingtaine de groupes opéraient dans le pays, jouissant de la liberté de mouvement sous la protection des Taliban et la surveillance de la Direction générale du renseignement. Des États Membres estimaient que ces groupes constituaient une menace sérieuse pour la région.

52. Bien qu'ils aient exercé un certain contrôle, les Taliban n'ont pas d'approche cohérente et efficace envers les groupes terroristes étrangers. Un État Membre a indiqué qu'au début de l'année 2023, le directeur de la Direction générale du renseignement, Abdul-Haq Wassiq, a rencontré les chefs des groupes et leur a proposé trois options : rejoindre les forces armées talibanes, rendre les armes et se réinstaller dans des camps dans le centre de l'Afghanistan, ou quitter le pays. C'est entre les Taliban afghans et le TTP que les relations sont les plus étroites. Les Taliban ne considèrent pas le TTP comme une menace pour l'Afghanistan, mais plutôt comme faisant partie de l'émirat. Plusieurs États Membres estimaient que même si les Taliban offraient un refuge et une assistance matérielle et logistique au TTP, ils ne soutenaient pas ses opérations contre le Pakistan directement. Les évaluations varient quant à savoir si les actions des Taliban afghans reflètent une politique stratégique ou les sympathies et les obligations perçues de différents dirigeants. Les Taliban utiliseraient certains groupes terroristes dans des opérations contre l'EIIL-K et le Front national de résistance.

53. Selon les estimations, les effectifs du TTP en Afghanistan compteraient entre 4 000 et 6 000 combattants¹⁰, principalement basés dans les provinces orientales du Nangarhar, de Kounar, de Logar, de Paktika, de Paktiya et de Khost. Le chef du mouvement, le mufti Noor Wali Mehsud (QDi.427), et son adjoint, Qari Amjad Ali

¹⁰ Un État Membre estimait que les effectifs du TTP étaient de 5 000 à 10 000 combattants, attribuant la grande diversité des estimations au flux continu de combattants et de leurs familles vers l'Afghanistan, en particulier à partir de la zone tribale frontalière.

(non inscrit sur la liste), sont basés respectivement dans les provinces de Paktika et de Kounar. Depuis sa réunification avec plusieurs groupes dissidents, le TTP aspire à reprendre le contrôle du territoire pakistanaï après avoir été enhardi par la prise de pouvoir des Taliban en Afghanistan. Jamaat-ul-Ahrar (QDe.152) a conservé une certaine indépendance, même après sa fusion avec le TTP en 2020, en tant que l'un de ses groupes les plus actifs. Depuis l'annonce officielle de la fin du cessez-le-feu le 28 novembre 2022, le TTP a lancé plus de 100 attaques contre le Pakistan ; Jamaat-ul-Ahrar a revendiqué l'attentat le plus meurtrier perpétré contre la mosquée de l'enceinte de la police de Peshawar le 30 janvier 2023, qui a fait 84 morts. Cet attentat aurait été perpétré pour venger l'assassinat du chef du groupe, Omar Khalid Khurasani (non inscrit sur la liste)¹¹, également chef adjoint du TTP, dont la mort a été publiquement imputée aux forces de sécurité pakistanaïses. Cet attentat n'aurait pas été autorisé par les dirigeants du TTP. Il a également été noté que Khurasani pourrait avoir été tué dans le cadre d'un « ménage interne » effectué par les dirigeants du TTP du fait qu'il avait menacé d'en scinder Jamaat-ul-Ahrar.

54. Le TTP privilégie actuellement des cibles de grande importance dans les zones frontalières et des cibles molles dans les zones urbaines. Un État Membre a indiqué que des membres d'Al-Qaida avaient formé des combattants du TTP et leur avaient donné des orientations idéologiques dans des camps d'entraînement pour kamikazes de la province de Kounar. En outre, plusieurs ressortissants afghans et combattants talibans auraient rejoint le groupe. Un État Membre estimait que les capacités du TTP n'étaient pas actuellement à la hauteur de ses ambitions, car il ne contrôlait pas de territoire et n'était pas populaire dans les zones tribales. Des États Membres craignent que le TTP ne devienne une menace régionale s'il continue à disposer d'une base opérationnelle sûre en Afghanistan. Certains États Membres ont exprimé leur inquiétude quant au fait que le mouvement pourrait devenir une couverture sous laquelle une série de groupes étrangers pourraient opérer voire se regrouper, évitant ainsi les tentatives de contrôle par les Taliban afghans. Plusieurs États Membres estimaient que la volonté et la capacité des Taliban de contenir le TTP étaient limitées, et l'un d'entre eux a déclaré qu'il s'agissait tout simplement d'un problème trop important pour que les Taliban puissent le résoudre à l'heure actuelle, compte tenu des autres défis auxquels ils sont confrontés.

55. Selon les estimations d'États Membres, les effectifs du Mouvement islamique du Turkestan oriental/Parti islamique du Turkestan (ETIM/TIP) varient entre 300 et 1 200 combattants. Les pays de la région ont signalé que le groupe continuait à acquérir des armes et à créer de nouvelles bases en Afghanistan. Abdul Haq (QDi.268) et certains membres d'ETIM/TIP auraient reçu des passeports et des documents d'identité afghans (*tazkiras*) en 2022, ce qui leur permettrait de s'infiltrer dans des pays voisins. Le groupe a activement étendu la portée de ses opérations et a construit des bases opérationnelles et constitué des arsenaux dans la province de Baghlan, tout en maintenant sa présence dans les provinces de Badakhchan, Takhar, Konoz, Baghlan, Logar et Sar-e Pol. ETIM/TIP soutient les Taliban dans leur lutte contre les éléments anti-Taliban.

56. Le Mouvement islamique du Turkestan oriental/Parti islamique du Turkestan continue de recruter des combattants de diverses nationalités dans un effort d'internationalisation. Selon un État Membre, le groupe a élaboré un plan à long terme pour former de jeunes combattants, des centaines d'entre eux ayant déjà été entraînés. Les pays de la région ont indiqué qu'il collabore avec le TTP, le Mouvement islamique d'Ouzbékistan (MIO), le Groupe du Jihad islamique (QDe.119) et Jamaat Ansarullah (non inscrit sur la liste) pour s'infiltrer dans la région de l'Asie centrale.

¹¹ Khurasani a été tué dans un attentat à la bombe en bord de route avec deux de ses adjoints dans la province de Paktiya en août 2022.

Un État Membre a indiqué que le groupe tentait d'ouvrir de multiples canaux pour relancer les activités terroristes dans le Xinjiang (Chine). Le groupe continue d'envoyer des agents dans les pays voisins en empruntant des points de passage de la frontière illégaux. Des États de la région craignent que le groupe ne constitue une menace sérieuse pour l'Asie centrale à long terme.

57. Bien que traditionnellement aligné sur Al-Qaida, ETIM/TIP aurait, selon certains États Membres, noué des liens avec l'EIIL-K ; les deux groupes auraient publié conjointement des affiches de propagande et certains membres d'ETIM/TIP participeraient à des opérations de l'EIIL-K (voir [S/2023/95](#), par. 72). Un autre État Membre a indiqué qu'ETIM/TIP avait formé des kamikazes pour l'EIIL-K. Des interlocuteurs ont noté que les sympathies des commandants et des combattants d'ETIM/TIP à l'égard de l'EIIL-K étaient une source de préoccupation pour les Taliban.

58. Jamaat Ansarullah reste étroitement affilié à Al-Qaida dans une relation symbiotique avec les Taliban, combattant aux côtés de leurs forces spéciales, le bataillon Badri 313, dans de nombreuses offensives contre le Front national de résistance notamment celle menée en octobre 2022 dans la province de Badakhchan. Le groupe compte environ 100 à 250 combattants, répartis principalement dans les provinces de Badakhchan, Konoz et Takhar, sous le commandement de son nouveau chef, Asliddin Khairiddinovich Davlatov (alias Mawlawi Ibrahim, non inscrit sur la liste). Les Taliban ont déployé dans le Badakhshan des combattants de Jamaat Ansarullah, dirigés par Mohammad Sharifov (alias Mahdi Arsalon, non inscrit sur la liste), un ressortissant tadjik. Un État Membre a indiqué que ce dernier avait été tué à Kaboul en septembre 2022. Cet État Membre a également signalé que les Taliban avaient remis des passeports afghans au chef de Jamaat Ansarullah et à 30 de ses combattants.

59. Le Mouvement islamique d'Ouzbékistan compte 150 à 550 combattants, dirigés par le nouvel émir, Mamasoli Samatov (alias Abu Ali), un ressortissant ouzbek (voir [S/2023/95](#), par. 72). Khatiba Imam al-Bukhari (QDe.158) compte environ 80 à 100 combattants dirigés par Dilshod Dekhanov, dans les provinces de Badghis, de Badakhchan, du Fariyab et de Jozjan, le Groupe du Jihad islamique, dirigé par Ilimbek Mamatov, étant quant à lui présent dans les provinces de Badakhchan, Baghlan, Konoz et Takhar et comptant quelque 200 à 250 membres. Selon des États Membres, Khatiba Imam al-Bukhari et le Groupe du Jihad islamique sont inféodés aux Taliban. Le Mouvement islamique d'Ouzbékistan, en revanche, plus opportuniste, attendrait que l'EIIL-K gagne en force.

60. Plusieurs États Membres ont recommandé une surveillance étroite de Tehrik-e-Taliban Tajikistan, formé en juin 2022, qui veut instaurer la charia au Tadjikistan tout en renversant le gouvernement laïc du pays. Le groupe compte environ 140 combattants de nationalité tadjike et d'ethnie tadjike afghane, basés dans les provinces du nord de l'Afghanistan. Un État Membre a indiqué que le groupe agissait sous l'égide de Jamaat Ansarullah.

VII. Application des sanctions

A. Interdiction de voyager

61. Aux termes des paragraphes 19 et 20 de la résolution [2255 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, le Comité est autorisé à examiner les demandes de dérogation à l'interdiction de voyager imposée en vertu de l'alinéa b) du paragraphe 1 de ladite résolution. Le Comité a approuvé des demandes de dérogations concernant certaines personnes qui sont inscrites sur la liste relative aux sanctions établie en application

de la résolution [1988 \(2011\)](#) afin que celles-ci puissent participer à des réunions en faveur de la paix et de la sécurité ; depuis avril 2019, le Comité a accordé une dérogation à une douzaine de membres des Taliban pour leur permettre de voyager aux fins de négociations, dérogation qui a été renouvelée jusqu'en juin 2022. En août 2022, la dérogation à l'interdiction de voyager précédemment accordée par le Comité à un groupe de Taliban est devenue caduque. Depuis lors, tout voyage international d'un membre des Taliban inscrit sur la liste doit être approuvé par le Comité, conformément à la résolution [2255 \(2015\)](#) et aux directives régissant la conduite des travaux du Comité. Depuis août 2022, le Comité a approuvé huit demandes émanant de cinq États Membres concernant les voyages de membres des Taliban inscrits sur la liste.

62. Plusieurs demandes de dérogation ont été reçues par le Comité après que les personnes inscrites sur la liste aient effectué un voyage ou avec un préavis très court, et ont été traitées selon des procédures accélérées. Les demandes rétroactives ne sont pas conformes aux directives régissant la conduite des travaux du Comité. L'Équipe de surveillance note que les formulaires accompagnant les demandes de dérogation contiennent souvent très peu de détails.

63. Depuis l'expiration de la dérogation accordée à un groupe de Taliban en août 2022, il a été fait état à l'Équipe de surveillance de plusieurs cas de personnes inscrites sur la liste voyageant sans qu'une dérogation ait été demandée au Comité et accordée par lui, ce qui montre que l'application des sanctions est difficile. Un certain nombre de cas de déplacements signalés font l'objet d'enquêtes en cours.

64. L'Équipe de surveillance est consciente qu'il semble exister une certaine confusion (peut-être délibérée dans certains cas) concernant la dérogation à l'interdiction de voyager. La dérogation pour raison humanitaire prévue au paragraphe 1 de la résolution [2615 \(2021\)](#) ne s'applique qu'au gel des avoirs et ne dispense en rien de l'obligation incombant aux personnes inscrites sur la liste d'obtenir l'autorisation du Comité pour voyager. Quel que soit l'objet du voyage, tous les Taliban inscrits sur la liste doivent recevoir une dérogation du Comité avant d'entreprendre le voyage en question (l'approbation de la demande de dérogation exigeant la communication d'informations sur les avoirs nécessaires aux fins du voyage), faute de quoi le voyage constituera une violation des sanctions.

B. Gel des avoirs

65. Dans la résolution [1988 \(2011\)](#), 135 personnes et 5 entités sont visées par les mesures obligatoires de gel des avoirs et autres ressources économiques. Le Comité n'a reçu aucune demande de dérogation au gel des avoirs émanant d'États Membres au cours de la période considérée. À la fin du mois d'avril 2023, l'Équipe de surveillance estime que 58 membres des Taliban associés aux autorités de facto sont inscrits sur la liste relative aux sanctions établie en application de la résolution [1988 \(2011\)](#).

66. Dans sa résolution [2615 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a créé une dérogation pour l'aide humanitaire visant à répondre aux besoins essentiels des personnes en Afghanistan, y compris le traitement et le versement de fonds et la fourniture de biens et de services nécessaires aux activités humanitaires. Il a également encouragé vivement les prestataires d'aide « à faire tout ce qu'ils pouvaient raisonnablement pour que les avantages que pourraient tirer des personnes ou entités inscrites sur la liste relative aux sanctions imposées par la résolution de [1988 \(2011\)](#), soient réduits au maximum ». L'Équipe de surveillance continue de chercher à obtenir des informations auprès des États Membres et d'autres organes concernant l'efficacité et l'application des mesures de gel des avoirs. À ce jour, elle n'a pas reçu d'informations

spécifiques concernant le détournement systématique de l'aide humanitaire vers les Taliban, bien qu'il ait été fait état de nombreuses tentatives visant à influencer l'acheminement de l'aide vers des entités liées aux Taliban. Plusieurs États Membres ont fait part de leurs préoccupations concernant les tentatives des Taliban de détourner des paiements en espèces destinés à des familles nécessiteuses au profit de personnes qui sont au service des Taliban, en particulier dans les provinces où vivent d'importantes minorités ethniques, en utilisant des copies papier de *tazkiras* comme documents justificatifs, sans qu'aucun mécanisme de vérification supplémentaire soit en place.

C. Embargo sur les armes

67. Après la prise de contrôle de l'Afghanistan par les Taliban, les États Membres se sont inquiétés de la prolifération des armes à l'intérieur du pays et à destination de pays voisins. Des États Membres s'inquiètent de la disponibilité accrue de grandes quantités d'armes et d'équipements militaires provenant des États-Unis d'Amérique et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ainsi que de la permanence d'un marché intérieur des armes légères et de petit calibre précédemment fournies par plusieurs États Membres. Des États Membres de la région ont fait état de l'utilisation d'armes sophistiquées contre les forces gouvernementales d'États voisins, ainsi que du transfert de telles armes à des entités inscrites sur la liste, tout particulièrement le TTP, l'EIIL-K, l'ETIM/TIP et Jamaat Ansarullah. Ces inquiétudes sont exacerbées par la crainte que ces transferts ne renforcent les capacités offensives de l'EIIL (Daech), d'Al-Qaida et des groupes affiliés.

68. Plusieurs États Membres de la région signalent que les arsenaux laissés par les anciens partenaires de la coalition en Afghanistan contiennent actuellement environ un demi-million de munitions de divers types, 350 000 armes automatiques, 70 000 véhicules blindés, 20 avions d'assaut, 4 avions de transport et plus de 100 hélicoptères, le tout représentant une valeur totale de 8,5 milliards de dollars. Les principaux sites d'entreposage sont Balkh, Jalalabad, Konduz et Kaboul. Les États Membres notent toutefois que les arsenaux de l'OTAN sont sensibles à l'usure et difficiles à entretenir, et que leurs munitions sont coûteuses et difficiles à se procurer.

69. Des États Membres signalent que les Taliban se sont employés à centraliser le contrôle des registres d'armes par l'intermédiaire d'une commission mixte, mais que ces efforts sont restés localisés et que les Taliban n'ont pas les moyens de tenir un registre central. Le Ministère de l'intérieur, la Direction générale du renseignement et le Ministère de la défense de facto ont procédé à des saisies et à des collectes d'armes de grande ampleur, mais des États Membres font observer que le contrôle effectif est compromis par la pratique usuelle consistant à échanger des armes contre la loyauté. Des armes sont également conservées et distribuées au niveau local et échangées moyennant paiement, souvent comme symbole de statut social. En outre, les commandants talibans au niveau des districts ont été autorisés à conserver, à titre de butin de guerre, 20 % des armes prises lors des attaques de l'insurrection. Des États Membres ont noté que le don d'armes est largement pratiqué entre les commandants locaux et les combattants pour étayer le pouvoir. Le marché noir reste pour les Taliban une source majeure d'approvisionnement en armes. Les prix des armes varient, allant de 250 dollars pour différents modèles de fusil de type AK-47 et 635 dollars pour des carabines de type M16 jusqu'entre 1 400 et 2 600 dollars pour des carabines de type M4, les prix les plus élevés étant obtenus dans la province du Helmand.

70. Des États Membres ont souligné que les Taliban interdisaient fermement la vente d'armes à l'EIIL-K, mais ont également indiqué que certains combattants

appartenant à des groupes étroitement alignés sur les Taliban, tels que TTP, participaient à la vente d'armes à l'EIIL-K. Il a été signalé que l'EIIL-K avait également cherché à se procurer des drones à l'intérieur de l'Afghanistan. Les Taliban ont déplacé leurs propres stocks de drones vers des lieux plus sûrs à la suite des frappes de drones effectuées contre leurs arsenaux en septembre 2022.

71. Des États Membres estiment que les combattants de TTP en Afghanistan ont reçu un soutien important de la part des Taliban afghans, incluant la vente et le transport d'armes. Les autorités talibanes auraient délivré au TTP des certificats lui permettant d'acheter et de transporter librement des armes sous leur protection. Des États Membres de la région font observer que les Taliban permettent également à l'ETIM/TIP d'acquérir librement des armes et de les transférer vers ses bases. Les Taliban auraient par ailleurs fourni aux combattants de JA de nouveaux véhicules militaires, des armes et d'autres équipements dans le cadre d'un renforcement militaire en cours le long de la frontière entre l'Afghanistan et le Tadjikistan.

72. Un État Membre signale que ses patrouilles frontalières sont régulièrement prises pour cible à des distances comprises allant de 800 à 1 000 mètres depuis le côté afghan de la frontière par des tireurs embusqués qui sont des combattants utilisant des armes de l'OTAN dotées de lunettes de visée, d'indicateurs infrarouges et d'équipements de vision nocturne, ce qui leur permet de mener des attaques ciblées et précises de nuit.

VIII. Recommandations

73. Créé en 2011 pour soutenir un processus politique global en Afghanistan en faveur de la paix et de la réconciliation entre tous les Afghans, le régime de sanctions régi par la résolution 1988 (2011) reste aujourd'hui fondé sur le fait que les Taliban sont un mouvement insurrectionnel. Ce fait ne correspond plus à la réalité sur le terrain. Ni le régime de sanctions ni les inscriptions sur la liste n'ont toutefois fait l'objet d'aucune modification depuis que les Taliban sont devenus l'administration de facto en 2021. Il convient de noter qu'aucun État Membre ayant collaboré avec l'Équipe de surveillance à l'élaboration du présent rapport n'a proposé ou préconisé la fin du régime de sanctions. Plusieurs ont exprimé le souhait qu'il soit mieux adapté aux nouvelles réalités en Afghanistan.

74. Compte tenu des faits nouveaux survenus en Afghanistan, l'Équipe de surveillance, avec l'accord du Comité, n'a pas procédé, durant les deux dernières années écoulées, à l'examen annuel prescrit des inscriptions sur la liste relative aux sanctions établie en application de la résolution 1988 (2011). Le Comité voudra peut-être demander à l'Équipe de surveillance d'entreprendre un examen approfondi de la liste. L'Équipe de surveillance est prête à proposer des mises à jour concernant des personnes inscrites sur la liste, notamment des membres des Taliban décédés lorsque les États Membres peuvent confirmer ces décès, en vue d'un examen plus approfondi par le Comité.

75. En raison d'informations récentes selon lesquelles des membres des Taliban inscrits sur la liste voyagent sans l'approbation du Comité, l'Équipe de surveillance recommande que celui-ci écrive aux États Membres pour leur rappeler leurs obligations, s'ils accueillent des membres des Taliban inscrits sur la liste, conformément aux dispositions relatives à l'interdiction de voyager prévue par la résolution 2255 (2015) du Conseil de sécurité, et pour qu'ils respectent les procédures de dérogation et l'obligation de signalement concernant les voyages effectués par des personnes visées par des sanctions.

76. Un exemple de la nature obsolète des procédures existantes est le site Web du Comité, sur lequel il est expliqué comment les États Membres doivent présenter au Comité des demandes de dérogations à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs. Le formulaire est obsolète et devrait être mis à jour afin de demander des informations pertinentes, par exemple lorsqu'une personne inscrite sur la liste fait partie de l'administration de facto des Taliban et qu'elle effectue un voyage d'affaires, par opposition à un voyage privé. L'Équipe de surveillance recommande une mise à jour des dispositions pertinentes des directives régissant la conduite des travaux du Comité, des procédures relatives aux dérogations et des formulaires. Cette mise à jour devrait inclure des dispositions actualisées concernant les autorisations à court terme ou en cas d'urgence.

77. L'Équipe de surveillance recommande également au Comité d'appuyer et d'élargir un programme de formation aux sanctions qu'elle mène avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), afin d'aider les États Membres à comprendre et à respecter les impératifs relatifs aux dérogations à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs.

IX. Activités de l'Équipe de surveillance

A. Base de données factuelles et coopération avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et la société civile

78. L'Équipe de surveillance ne s'est pas rendue en Afghanistan au cours de la période considérée, mais elle a pu effectuer de nombreux déplacements et s'entretenir avec des États Membres pour élaborer le présent rapport, en consultant les services de renseignement, les services de sécurité et les ministères des affaires étrangères. Elle s'est notamment rendue dans de nombreux pays voisins de l'Afghanistan, ceux qui dialoguent directement avec les Taliban et ceux qui ont conservé une certaine présence diplomatique à Kaboul. Les délégations de certains États Membres ont rendu visite à l'Équipe de surveillance à New York.

79. De nombreux États Membres ont présenté des contributions écrites en réponse à une demande d'informations largement diffusée. L'Équipe de surveillance continue de collaborer avec des organisations internationales et régionales pour compléter son travail, notamment l'ONUDC, l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, les bureaux de l'Union européenne et le Centre de lutte contre le terrorisme de la Communauté d'États indépendants. Les contacts étroits et fréquents établis avec la MANUA se poursuivent et ont été tout particulièrement utiles cette année, et contribuent de manière essentielle aux travaux que l'Équipe de surveillance consacre aux questions relatives aux sanctions prévues par la résolution 1988 (2011). L'Équipe de surveillance se félicite de l'excellente coopération établie avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et l'ONUDC. Elle a par ailleurs engagé un dialogue avec des universitaires, des groupes de réflexion et des représentants de la société civile, tant afghane qu'internationale, au sujet des Taliban et des affaires afghanes.

B. Contribution au débat public

80. L'Équipe de surveillance attend avec intérêt de recevoir les observations sur l'analyse et les propositions figurant dans le présent rapport, qui peuvent lui être envoyées à l'adresse électronique suivante : 1988mt@un.org.

Annexe

Membres de l'administration de facto faisant l'objet de sanctions imposées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)

Lors de l'évaluation qu'elle a effectuée en avril 2022, l'Équipe de surveillance a identifié 41 membres des autorités talibanes de facto qui étaient inscrits sur la liste établie en vertu du régime de sanctions mis en place par la résolution 1988 (2011) (voir S/2022/419). Le nombre total de personnes inscrites sur cette liste s'élève actuellement à 58. Parmi elles, 35 occupent des postes ministériels¹, dont 15 sont des « ministres par intérim » et 8 exercent des fonctions associant des activités entrepreneuriales et des activités de conseil auprès de l'administration de facto.

Au total, 135 personnes et cinq entités étaient inscrites sur la liste relative aux sanctions tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011). Le nombre total de personnes inscrites sur la liste qui seraient décédées ou dont le décès a été confirmé s'élève à 30; dans 13 cas, cela n'a pas encore été pris en compte dans la liste². En avril 2023, 76 personnes inscrites sur la liste seraient en vie selon des informations faisant état de leurs activités. L'Équipe de surveillance n'a reçu aucun rapport des États Membres concernant les activités de 29 personnes.

Deux personnes inscrites sur la liste s'étaient auparavant réconciliées avec le Gouvernement afghan avant de se rallier à nouveau aux Taliban à la suite de leur retour au pouvoir. Trois personnes inscrites sur la liste et réconciliées avec le Gouvernement ne se sont pas ralliées aux Taliban et ne sont donc pas incluses dans la liste des 58 personnes ci-après.

Postes ministériels au sein de l'administration talibane de facto

Poste actuel	Nom	Ethnie	Numéro de référence permanent
Premier Ministre	Mollah Mishir Hasan Akhund, inscrit sur la liste sous le nom de Mohammad Hassan Akhund	Pachtoune	TAi.002
Premier Vice-Premier Ministre (Économie)	Mollah Barader, inscrit sur la liste sous le nom de Abdul Ghani Baradar Abdul Ahmad Turk	Pachtoune	TAi.024
Deuxième Vice-Premier ministre (Administration)	Mawlawi Abd al-Salam Hanafi, inscrit sur la liste sous le nom de Abdul Salam Hanafi Ali Mardan Qul	Ouzbek	TAi.027
Troisième Vice-Premier Ministre (Affaires politiques)	Mawlawi Abdul Kabir, inscrit sur la liste sous le nom de Abdul Kabir Mohammad Jan	Pachtoune	TAi.003

¹ La définition de « niveau ministériel » inclut le Premier ministre et ses trois adjoints chargés des affaires administratives, politiques et économiques, les 24 « ministres par intérim » et leurs adjoints, et les 16 « ministres d'État » ou « directeurs généraux indépendants » et leurs adjoints, qui dirigent des organes tels que le service de renseignement des Taliban, la Banque centrale, la Société du Croissant-Rouge et la compagnie nationale d'électricité et qui participent aux réunions ministérielles.

² Entrées TAi.004, TAi.006, TAi.011, TAi.015, TAi.016, TAi.021, TAi.022, TAi.025, TAi.040, TAi.051, TAi.063, TAi.069, TAi.075, TAi.078, TAi.083, TAi.096, TAi.097, TAi.099, TAi.100, TAi.106, TAi.107, TAi.108, TAi.111, TAi.136, TAi.146, TAi.159, TAi.164, TAi.168, TAi.171 et TAi.174.

Postes ministériels au sein de l'administration talibane de facto

<i>Poste actuel</i>	<i>Nom</i>	<i>Ethnie</i>	<i>Numéro de référence permanent</i>
Premier Vice-Ministre de la défense	Mollah Muhammad Fazel Mazlum, inscrit sur la liste sous le nom de Fazl Mohammad Mazloom	Pachtoune	TAi.023
Directeur général du renseignement	Mawlawi Abdul Haq Wasiq, inscrit sur la liste sous le nom de Abdul-Haq Wassiq	Pachtoune	TAi.082
Deuxième Directeur général adjoint du renseignement	Mawlawi Najibullah, également connu sous le nom de Rahmatullah Najib, inscrit sur la liste sous le nom de Najibullah Muhammad Juma	Pachtoune	TAi.132
Ministre par intérim du Hadj et des affaires religieuses	Mawlawi Noor Mohammad Saqib	Pachtoune	TAi.110
Vice-Ministre du Hadj et des affaires religieuses (Administration et finances)	Mawlawi Arifullah Arif, inscrit sur la liste sous le nom de Arefullah Aref Ghazi Mohammad	Pachtoune	TAi.030
Ministre par intérim de l'information et de la culture	Mulla Khairullah Khairkhwah, inscrit sur la liste sous le nom de Khairullah Khairkhwah	Pachtoune	TAi.093
Vice-Ministre de l'information et de la culture (Culture et art)	Mollah Sa'aduddin Sa'id, inscrit sur la liste sous le nom de Saduddin Sayyed	Pachtoune	TAi.087
Ministre par intérim chargé du retour des réfugiés	Haji Khalil Al-Rahman Haqqani, inscrit sur la liste sous le nom de Khalil Ahmed Haqqani	Pachtoune	TAi.150
Ministre par intérim des frontières et des affaires tribales	Mollah Noorullah Noori, inscrit sur la liste sous le nom de Nurullah Nuri	Pachtoune	TAi.089
Ministre par intérim de l'aviation civile et des transports	Mollah Hamidullah Akhundzada, inscrit sur la liste sous le nom de Hamidullah Akhund Sher Mohammad	Pachtoune	TAi.118
Ministre par intérim de l'économie	Qari Din Muhammad Hanif, inscrit sur la liste sous le nom de Din Mohammad Hanif	Tadjik	TAi.043
Ministre par intérim des affaires étrangères	Mawlawi Amir Khan Muttaqi, inscrit sur la liste sous le nom de Amir Khan Motaqi	Pachtoune	TAi.026
Vice-Ministre des affaires étrangères (Affaires politiques)	Mawlawi Sher Mohammad Abbas Stanekzai, inscrit sur la liste sous le nom de Sher Mohammad Abbas Stanekzai Padshah Khan	Pachtoune	TAi.067
Ministre par intérim de l'intérieur	Sirajuddin Haqqani, inscrit sur la liste sous le nom de Sirajuddin Jallaloudine Haqqani	Pachtoune	TAi.144
Ministre par intérim des mines et du pétrole	Mawlawi Shahabuddin Delawar	Pachtoune	TAi.113
Ministre par intérim des travaux publics	Mollah Muhammad Isa Sani, inscrit sur la liste sous le nom de Mohammad Essa Akhund – avait occupé le poste de Vice-Ministre de l'énergie et de l'eau jusqu'au 18 janvier 2023	Pachtoune	TAi.060
Ministre d'État par intérim chargé de la gestion des catastrophes	Mollah Mohammad Abbas Akhund	Pachtoune	TAi.066

Postes ministériels au sein de l'administration talibane de facto

<i>Poste actuel</i>	<i>Nom</i>	<i>Ethnie</i>	<i>Numéro de référence permanent</i>
Vice-ministre d'État chargé de la gestion des catastrophes	Mawlawi Abdul Rahman Zahed, inscrit sur la liste sous le nom de Abdul Rahman Zahed	Pachtoune	TAi.033
Ministre par intérim des communications et des technologies de l'information	Mawlawi Najibullah Haqqani, inscrit sur la liste sous le nom de Najibullah Haqqani Hidayatullah	Pachtoune	TAi.071
Ministre par intérim du développement urbain et du logement	Mawlawi Hamdullah Nomani	Pachtoune	TAi.044
Ministre par intérim de l'eau et de l'énergie	Mollah Abdul Latif Mansoor, inscrit sur la liste sous le nom de Abdul Latif Mansur	Pachtoune	TAi.007
Directeur général de l'exécution et du contrôle des ordonnances et des décrets depuis le 20 mars 2023, auparavant appelé Procureur général	Mawlawi Shamsuddin Pahlawan, inscrit sur la liste sous le nom de Shamsuddin, également connu sous le nom de Shamsuddin Shari'ati	Tadjik	TAi.103
Gouverneur de la Da Afghanistan Bank	Mollah Hedayatullah Badri, inscrit sur la liste sous le nom de Gul Agha Ishakzai	Pachtoune	TAi.147
Premier Gouverneur adjoint de la Da Afghanistan Bank	Haji Ahmad Zia Agha, également connu sous le nom de Noor Ahmad Agha, inscrit sur la liste sous le nom de Ahmad Zia Agha	Pachtoune	TAi.156
Deuxième Gouverneur adjoint de la Da Afghanistan Bank	Mawlawi Abdul Qadir Ahmad, également connu sous le nom de Mawlawi Abdul Qadir Haqqani, inscrit sur la liste sous le nom de Abdul Qadeer Basir Abdul Baseer, également connu sous le nom de Abdul Qadir Haqqani	Pachtoune	TAi.128
Auditeur général par intérim	Mawlawi Ezatullah Haqqani Khan Sayyid – Auditeur général adjoint (Professionnel) jusqu'en janvier 2023, puis Auditeur général	Pachtoune	TAi.064
Directeur adjoint de l'Office des affaires administratives	Qari Abdul Wali Seddiqi	Pachtoune	TAi.133
Vice-Ministre chargé des questions relatives aux martyrs et aux personnes handicapées	Mollah Abdul Razaq Akhund Lala Akhund	Pachtoune	TAi.053
Vice-Ministre de l'éducation (Ressources humaines)	Mawlawi Said Ahmad Shahidkhel	Pachtoune	TAi.028
Vice-Ministre de l'industrie et du commerce	Mawlawi Qudratullah Jamal	Pachtoune	TAi.047
Président adjoint du Croissant-Rouge afghan	Mollah Nooruddin Torabi, inscrit sur la liste sous le nom de Nooruddin Turabi Muhammad Qasim	Pachtoune	TAi.058

Postes administratifs non ministériels

<i>Poste actuel</i>	<i>Nom</i>	<i>Ethnie</i>	<i>Numéro de référence permanent</i>
Conseiller de l'émir Hibatullah	Mawlawi Jan Mohammad Madani, inscrit sur la liste sous le nom de Jan Mohammad Madani Ikram	Pachtoune	TAi.119
Conseil des érudits religieux de la Province de Kaboul	Mawlawi Sayyid Ghiyas al-Din Agha, inscrit sur la liste sous le nom de Sayyed Ghiassouddine Agha	Ouzbek	TAi.072
Commandant adjoint du corps d'armée du Helmand	Abdul Samad Achekzai	Pachtoune	TAi.160
Maire adjoint de Kaboul	Mawlawi Esmatullah Asim, inscrit sur la liste sous le nom de Sayed Esmatullah Asem Abdul Quddus	Pachtoune	TAi.080
Directeur des questions culturelles et sociales à l'Office des affaires administratives	Mawlawi Mohammad Eshaq Akhunzada	Pachtoune	TAi.101
Directeur au sein du Ministère de la défense, sous l'autorité du vice-ministre chargé de la technologie et de la logistique	Mawlawi Abdul Jabbar Omari	Pachtoune	TAi.088
Responsable de la Commission d'examen de l'enseignement supérieur, anciennement Ministre par intérim de l'enseignement supérieur entre septembre 2021 et octobre 2022, conseiller financier du Réseau Haqqani	Mawlawi Abdul Baqi Haqqani, inscrit sur la liste sous le nom de Abdul Baqi Basir Awal Shah	Pachtoune	TAi.038
Responsable d'un bureau de surveillance à Kaboul pour l'émir Hibatullah, basé à Kandahar, membre du bureau des Taliban à Doha	Mollah Muhammad Fazel Mazlum, inscrit sur la liste sous le nom de Mohammad Zahid	Pachtoune	TAi.127
Responsable de l'information auprès du Ministère de l'intérieur	Mawlawi Rahmatullah Kakazada	Pachtoune	TAi.137
Conseiller juridique au Ministère de l'intérieur	Mawlawi Mohammad Salim Haqqani	Pashai	TAi.079
Ministère de l'intérieur, rôle de haut niveau non spécifié	Yahya Haqqani	Pachtoune	TAi.169
Professeur à l'Université de formation du personnel enseignant de Kaboul	Mawlawi Abdul Quddus Mazhari	Tadjik	TAi.135
Chef provincial de police de la Province de Kaboul	Mawlawi Wali Jan Hamza, inscrit sur la liste sous le nom de Walijan	Pachtoune	TAi.095

Postes administratifs non ministériels

<i>Poste actuel</i>	<i>Nom</i>	<i>Ethnie</i>	<i>Numéro de référence permanent</i>
Gouverneur de la province de Kounar	Mawlawi Ahmad Taha, inscrit sur la liste sous le nom de Ahmad Taha Khalid Abdul Qadir	Pachtoune	TAi.105
Gouverneur de la province de Nangarhar	Haji Gulf Muhammad, inscrit sur la liste sous le nom de Mohammad Naim Barich Khudaidad	Pachtoune	TAi.013
Gouverneur de la province de Takhar depuis le 22 septembre 2022	Mawlawi Zia ar-Rahman Madani, inscrit sur la liste sous le nom de Zia-Ur-Rahman Madani	Tadjik	TAi.102
Troisième secrétaire de l'Ambassade d'Afghanistan à Téhéran depuis le 26 avril 2022	Mufti Mohammad Aleem Noorani	Pachtoune	TAi.138

Postes consultatifs auprès des autorités de facto

<i>Poste actuel</i>	<i>Nom</i>	<i>Ethnie</i>	<i>Numéro de référence permanent</i>
Responsable de la Commission d'information de Kaboul	Alhaj Mohammad Ibrahim Omari, également connu sous le nom de Ibrahim Haqqani	Pachtoune	TAi.042
Conseiller du Ministre de l'eau et de l'énergie Latif Mansur (TAi.007) ; a fait office de conseiller spirituel du mollah Omar (TAi.004)	Mollah Muhammad Taher Anwari	Pachtoune	TAi.005
Homme d'affaires et conseiller de l'émir Hibatullah à Kandahar	Mawlawi Muhammad Muslim Haqqani, inscrit sur la liste sous le nom de Mohammad Moslim Haqqani Muhammadi Gul	Pachtoune	TAi.073
Conseiller auprès du Gouverneur taliban, Yusuf Wafa, à Kandahar	Mawlawi Mohammad Rasul Ayyub	Pachtoune	TAi.104
Homme d'affaires ayant des activités dans le secteur des stupéfiants	Haji Abdul Habib Alizai, également connu sous le nom de Agha Jan Alizai	Pachtoune	TAi.148
Homme d'affaires ayant des activités dans le secteur des finances	Haji Faizullah Khan Noorzai	Pachtoune	TAi.153